



# RÔLE DES PHARMACIENS D'OFFICINE

## Cystite, Odynophagie

Journée des référents en antibiothérapie

Toulouse, 22 juin 2023

Valérie Garnier, Dr en Pharmacie, Présidente URPS Pharmaciens Occitanie

## 2 modalités à bien distinguer:

- La voie conventionnelle: Assurance Maladie
- Les protocoles de coopération: arrêté ministériel

# Mais 2 finalités identiques:

- Favoriser le BU des antibiotiques et prévenir l'antibiorésistance;
- Libérer du temps médical et éviter le recours inapproprié aux urgences ou à une téléconsultation.

## EN PRATIQUE LE PHARMACIEN DOIT:

- Disposer de locaux et d'équipements adaptés (espace de confidentialité, DASRI...);
- Disposer du matériel nécessaire ( TROD, lampe, abaisse-langue, bandelettes urinaires...);
- Assurer la traçabilité (SI partagé avec MT et/ou MES)
- Assurer la procédure d'assurance qualité;
- Disposer d'une formation dispensée par un organisme indépendant.

# MODALITÉS SELON LA VOIE CONVENTIONNELLE

- Pas de nécessité d'appartenance à une structure d'exercice coordonnée,
- 2 cas de figures:
  - La personne se présente spontanément à l'officine avec plainte de mal de gorge, ou de pollakiurie et brûlures mictionnelles,
  - La personne se présente à l'officine munie d'une ordonnance conditionnelle.

# MODALITÉS SELON LA VOIE CONVENTIONNELLE

➤ La personne se présente spontanément à l'officine avec plainte de mal de gorge, ou de pollakiurie et brûlures mictionnelles:

- Ciblage par interrogatoire: âge, Mac Isaac, symptômes...
- Red Flags 
- Le cas échéant: espace de confidentialité (TROD, Bandelette)
- Remise du résultat au patient
- + traçabilité (MES par ex)
- Si +: adressage médecin (SNP)

# MODALITÉS SELON LA VOIE CONVENTIONNELLE

➤ La personne se présente à l'officine munie d'une **ordonnance conditionnelle**:

- La mention à faire figurer sur l'ordonnance, rattachée à la dénomination commune du médicament, est la suivante : « si TROD angine positif, sous 7 jours calendaires ».
- Remise du résultat +/- délivrance antibiotique (pédagogie)
- Information du prescripteur +/- MES

# MODALITÉS SELON LES PROTOCOLES DE COOPÉRATION

- Nécessité d'appartenance à une même structure de soins coordonnés (MSP ou CPTS),
- Le médecin délégant (ou un organisme agréé) forme le pharmacien délégué,
- L'adhésion au protocole est formalisée avec le médecin délégant en complétant le formulaire sur le site [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr). (ARS)
- La structure d'ex coordonné gère le tableau de reporting.

# LES ARBRES DÉCISIONNELS ODYNOPHAGIE

- Ils constituent le socle de la prise en charge (post « triage »),
- Ils diffèrent selon la voie:
  - Conventionnelle: à partir de 10 ans et adressage à un médecin si TROD +,
  - Délégation: de 6 ans à 50 ans, et prescription sur ordonnance préétablie si TROD + (antibiothérapie +/-paracétamol)

JO: 14 mars 2023

## LES ARBRES DÉCISIONNELS: POLLAKIURIE ET BRÛLURES MITIONNELLES

- Voie conventionnelle: la cystite aigue simple (attente de texte)
- Protocole de coopération: femmes de 16 à 65 ans; si bandelette + antibiothérapie sur ordonnance préétablie +/- prescription ECBU.

JO: 14 mars 2023

# TROD ANGINE EN PHARMACIE

- **2019:** DGS organise un GT → BU des antibiotiques
  - DGS/DREES/CNAM/DSS
  - CMG/CNPP/CNP Pharmaciens/CNOP
  - URPS Pharmaciens BFC, IDF, GE, Occitanie
- Modalités de déploiement du TROD angine en pharmacie
- Plusieurs réunions: âge, formation, outils, modalités...
- **2020:** 

# TROD ANGINE EN PHARMACIE

- **Juillet 2021:** reprise mesure TROD
  - **Novembre 2022:**
    - GT DGS exceptionnel, suite tension antibiotiques (révision âge?, formation par pair?, indication sur ordonnance de réalisation TROD?)
    - GT en région: CPIAS, OMEDIT, CRA<sub>tb</sub>, URPS ML et URPS Pharmaciens
  - **Décembre 2022:** STRATÉGIE NATIONALE 2022-2025 DE PRÉVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORÉSISTANCE
    - 21.2. Encourager le recours aux tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) angine.
- **Mise en place étude DREES « évaluation de la mesure TROD Angine »**
- **Obj:** évaluer l'impact du déploiement du test rapide d'orientation diagnostique (TroD) dans les pharmacies sur la prescription d'antibiotiques.

# PROTOCOLES DE COOPÉRATION

**2018:** Protocoles possibles  
uniquement MSP ayant  
signé l'ACI

➤ Nécessité d'un SI partagé

**Été 2022:** élargissement aux  
CPTS ayant signé l'ACI ou projet  
de santé validé ARS

→ "Mission flash"

# PROTOCOLES DE COOPÉRATION

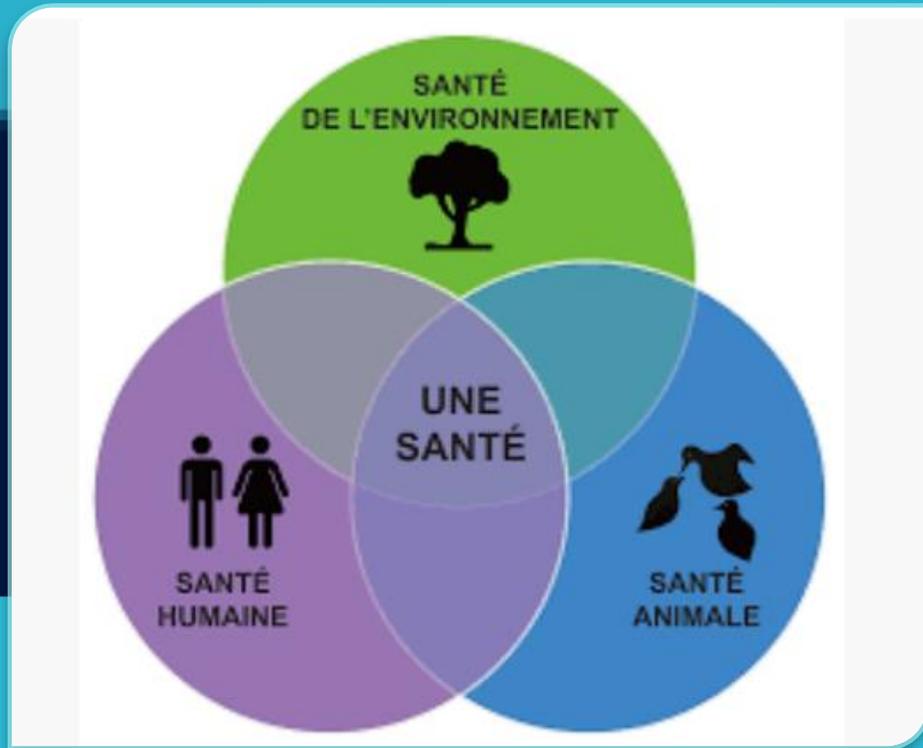
## Arrêtés du 09 mars 2023:

- « Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier diplômé d'Etat de la pollakiurie et des brûlures mictionnelles non fébriles chez la femme de 16 à 65 ans dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné **ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)** »
- « Prise en charge par le pharmacien d'officine ou l'infirmier des patients de 6 à 45 ans se présentant pour odynophagie (douleur de gorge ressentie ou augmentée lors de la déglutition) dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné **ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)** »

Ils reproduisent en quasi-totalité les protocoles autorisés en 2020, avec

- un périmètre de mise en œuvre élargi,
- une mise en forme selon la nouvelle maquette des protocoles de coopération,
- plusieurs simplifications, comme la suppression des obligations de partager un même système d'information (qui reste cependant une cible) et de la formation par un maître de stage des universités.
- et quelques actualisations, notamment sur l'antibiothérapie pour prendre en compte les recommandations HAS de 2021.

# CONCLUSION



- Enjeu de santé publique
- Enjeu environnemental: « Une seule santé »
- Implication de tous les acteurs: PS mais aussi usagers et patients (ordonnance de non prescription)
- Communication ++ (BU Atb, vaccinations)